



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Lundi 12 Décembre 2022, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil général
3. Appel
4. Validation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 10 Octobre 2022
6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis municipal 2022/13 : Budget 2023 de la bourse communale
9. Préavis municipal 2022/14 : Fonds scolaires et bibliothèque populaire
10. Préavis municipal 2022/15 : Crédit de CHF 90'000 pour l'étude de l'assainissement des réseaux souterrains du secteur du Petit Montborget – route d'Orges
11. Préavis municipal 2022/16 : Crédit d'investissement de CHF40'000 en matière informatique.
12. Election d'un représentant du Conseil général auprès de l'Association des Communes de la Région de Grandson (ACRG) pour la fin de législature 2021-2026.
13. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau

Le Président fait les communications suivantes :

- La visite du Préfet a été effectuée le 16 novembre 2022. Suite à son contrôle du Bureau, il a mentionné que tout était en ordre.
- Il n'y a pas de scrutin fédéral le 12 mars 2023.
- Il est demandé que les personnes devant transmettre des vacances transmettent le plus rapidement possible ces informations à la Secrétaire.

2. Assermentations au Conseil Général

Deux / assermentations sont demandées :

- Mme Ducret Marianne
- M. Nobs Laurent

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 38 membres sur 49. Le Conseil peut donc délibérer.

4. Validation de l'ordre du jour

Aucune autre modification n'est demandée. L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 10 Octobre 2022

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée.

Le Président indique qu'une coquille a été relevée concernant le mot « réclusion » qui doit être remplacé par « récusation » (p.6, l.5). Cela sera corrigé par le Bureau.

Le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 10 octobre 2022 est approuvé (36 voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstention).

6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente

Le Président indique qu'il n'y a pas eu de lettres et pétitions.

7. Communications de la Municipalité

Jean-François Jeannin, Syndic (Administration générale, police des constructions et relations extérieures)

- Police des constructions : durant l'année écoulée, 26 permis ou autorisations ont été délivrés, concernant notamment l'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur (PAC). On constate que la crise énergétique favorise ce genre d'installations. Cela démontre aussi un certain dynamisme à l'intérieur du village et va permettre à plusieurs bâtiments existants d'être transformés ou améliorés, ce qui aura pour effet d'augmenter quelque peu la population qui se monte actuellement à 459 habitants.
- Les Echatelards : suite à l'octroi par le Canton du permis de construire n°367, la Municipalité a décidé de faire recours et, pour ce faire, de s'associer aux communes de Fiez, Grandevent, Novalles, à Monsieur MA. Cornu (en lien avec La Fabrique) à Monsieur F. Candaux (en lien avec l'EMS/EPsm Bru) et à l'APAR (Association de protection de l'Arnon et de sa Région) en mandatant l'étude d'avocats R.& associés, représentés par Me Perroud & Me Mahaim. Le coût

global de ce recours est estimé à 80'000 CHF par l'étude d'avocats. La répartition de ces 80'000 CHF décidé se fera à raison de 2/5 pour les communes et de 1/5 à la charge de chacun des 3 autres parties recourantes. Soit un montant total pour les communes de 32'000 CHF répartis en fonction du nombre d'habitants, donc environ 11'563 CHF pour la commune de Giez (11'536 CHF Fiez, 6'211 CHF Grandevent, 2'689 CHF Novalles). Un dossier important a été constitué avec l'aide de diverses personnalités notamment pour la géologie et l'hydrologie. Le dossier a été déposé à la CDAP (cours de droit administratif pénal), le 8 novembre 2022. Une avance de frais de 30'000 CHF a été versée pour couvrir l'enregistrement du recours (8'000 CHF pour la CDAP et 22'000 CHF pour les avocats). Pour Giez, cela représente un montant de 4'437 CHF déjà versé. Le solde suivra en fonction de l'avancement de la procédure : soit 7'225 CHF pour notre Commune.

- Chemin de la Outre : le dossier est entre les mains de la commune de Grandson et du Canton. Cependant, la Municipalité reste en contact avec le Voyer et le services des routes. Pour mémoire la municipalité aurait souhaité obtenir une interdiction de circuler pour les poids lourds de plus de 3.5 tonnes sur ce tronçon, sauf pour le trafic agricole seul autorisé. Un comptage a été effectué pour définir le nombre de véhicules circulant sur cet axe. Le résultat n'est pas encore connu. Les problèmes engendrés par les camions de 3.5 tonnes inquiètent la Municipalité, notamment en termes de sécurité. Ces craintes sont justifiées par l'éventualité de l'ouverture de la décharge des Echatelards, qui pourrait créer une augmentation de camions sur ce tronçon malgré les promesses du Canton. La problématique fait également partie de l'opposition contre la décharge des Echatelards, déposée par la Commune de Giez le 30 septembre 2021.
- Risques de pénurie : la municipalité devra peut-être prendre des mesures en cas de pénurie d'énergie durant cet hiver. C'est pourquoi la Municipalité a pris quelques dispositions : un local PRU (point de rencontre d'urgence) équipé du nécessaire en cas de délestage. Il est du devoir de chacun de s'organiser selon les directives cantonales. La Municipalité assurera une permanence et sera atteignable en cas de nécessité. Si des personnes souhaitent poser des questions ou avoir des renseignements complémentaires, le bureau communal et la Municipalité s'efforceront de donner des réponses.

Mélanie Cena-Bornoz, Conseillère municipale (Ecoles, affaires sociales et santé)

- ASGE : Conseil Intercommunal 7 décembre dernier, les comptes 2021-22 ont été adoptés à la majorité. Les comptes 2021-22 sont légèrement en dessous de ce qui avait été budgétisé. Mais, si comparé au compte 2020-21, ils ont tout de même en augmentation. La finalisation du plan de développement sera présentée en mars. Projet du campus scolaire de Champagne, les mandats ont été donnés. La mise à l'enquête entre juin et octobre. Au départ le budget d'investissement était de 48'000'000 CHF, les coûts ont été réduits à 34'000'000 CHF. L'ASIGE contribue à 58% des 34'000'000 CHF, la FAdEGE à 20% et le solde est pour la Commune de Champagne. La bibliothèque populaire qui se trouve dans bâtiment Jura A à Grandson sera inaugurée le 1^{er} avril 2023.
- RAdEGE : les UAPE, 1-6P doivent suivre les pics d'enclassement scolaires. Pour le préscolaire, 0-4 ans EVE, garderie, le CoDIR du RAdEGE recherche toujours activement des solutions pour augmenter cette capacité. Des courriers aux communes membres ont été envoyés afin de voir la disponibilité de locaux ou de bâtiments locatifs propriétés des communes ou alors de terrains constructibles. L'assemblée générale a eu lieu le 12 octobre 2022. Le budget 2023 a été adopté

par l'assemblée. Le budget 2023 de la FAdEGE, qui est le seul partenaire actuel de la RAdEGE, est en baisse. Il y a, par contre, une augmentation de budget de la RAdEGE. Ceci est causé par l'AFJ qui auparavant était facturé via l'ARAS.

M. Christian Duvoisin, Conseiller, demande si les dangers d'un collège à côté de la décharge ont été soulevés.

Mme Mélanie Cena-Bornoz, répond que la question a déjà été posée. Le Municipal en charge a expliqué que des négociations avec le Canton ont eu lieu pour obtenir des capteurs. La Commune de Giez, n'a pas de pouvoir décisionnel par rapport à ces éléments.

Hervé Kemmling, Conseiller municipal (Infrastructures et travaux publics)

- Distribution des sapins le samedi 17 décembre de 15h à 17h.

Alexandre Widmer, Conseiller municipal (Aménagement du territoire, bâtiments communaux et développement durable)

- Présentation du nouveau programme d'attribution des subventions communales.

M. Alexandre Widmer répond à une question de **M. Daniel Hess**, Conseiller.

Bernard Milliet, Conseiller Municipal (Finances, sécurité publique et informatique)

- Pompiers : les statuts sont en cours de modification pour la création des sapeurs-pompiers au niveau du SDIS Nord Vaudois ; M. Daniel Hess a été nommé chef du Dap Y3 au 1^{er} janvier 2023 avec une promotion au grade de lieutenant.
- Epuration : la facture contiendra la taxe sur la valeur ajoutée vu que le seuil de CHF 100'000 a été dépassé en 2021 pour cette activité

8. Préavis municipal 2022/13 : Budget 2023 de la bourse communale

M. Bernard Milliet, Municipal, donne la lecture du Préavis municipal.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission de gestion-finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève différents éléments et recommandations liés à ce budget (voir le rapport en question pour le détail de ces éléments et recommandations).

La Commission propose d'approuver le Préavis 2022/13 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Bernard Milliet, explique que L'ARG donne des documents qui peuvent être transmis mais que cela n'est pas fait automatiquement. La Commune de Giez a demandé à être informée des coûts planifiés de l'électricité. Pour 2025-2026, les coûts vont baisser mais pas autant qu'avant. La Commune adapte à la baisse car elle n'a pas le droit de faire des bénéfices. Elle sera quand même obligée de payer le prix du le marché.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis 2022/13 et sa conclusion :

- Article 1 : d'accepter le budget 2023 de la bourse communale

Le Préavis municipal 2022/13 « Budget 2023 de la bourse communale » est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal 2022/14 : Fonds scolaires et bibliothèque populaire

M. Bernard Milliet, Municipal, donne la lecture du Préavis municipal.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission de gestion-finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève quelques erreurs de typographique dans les recommandations de la Municipalité, qui sont mises en évidence dans le rapport et commentées à l'attention de l'Assemblée. Les numéros d'articles devraient également être corrigés dans le Préavis en question.

La Commission propose d'approuver le Préavis 2022/14 corrigé de ces éléments.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Jean-François Jeannin, Syndic, explique que la Commune n'a pas trouvé d'intéressé pour les vieux livres de la bibliothèque. Il existe un risque qu'ils soient contaminés par des champignons et il ne semble pas y avoir d'intérêt de reprise par une bibliothèque. La commune n'a aucun intérêt à la garder. Il y a un faible espoir que la bibliothèque de Grandson les accepte.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis 2022/14 et ses conclusions :

- Article 1

D'autoriser la Municipalité à procéder aux écritures correctives suivantes au 31.12.2022 :

- a) Débit de CHF 10'823.20 du compte 2330.01 « Fonds scolaire et Bibliothèque populaire » qui se trouve dans le poste « 23 Engagement envers des entités particulière » ;
- b) Crédit de CHF 10'823.20 dans un nouveau compte à créer dans le poste « 28 Réserves » avec le nom « Fonds scolaire et bibliothèque populaire »

- Article 2

Autoriser la Municipalité à utiliser le fonds à concurrence du montant disponible pour les dépenses liées aux tâches suivantes :

- a) Inventaire / analyse des livres se trouvant dans la bibliothèque de la Commune par un bibliothécaire et mesures visant à la préservation et / ou mise en valeur des ouvrages qui présentent un intérêt particulier ;
- b) Mesures visant à soutenir les activités extrascolaires ou en faveur des jeunes du village ;
- c) Mise à disposition de fonds dans le cas où la Jeunesse du village est relancée (maximum CHF 2'500, avec fixation de conditions à définir le cas échéant).

d) Autre utilisation allant dans le sens des points a) à c) sur la base de suggestion des membres du Conseil général, de la Municipalité ou de citoyens.

- Article 3

La Municipalité rapporte sur l'utilisation de ce fonds dans le cadre de son rapport sur la gestion et les comptes annuels.

- Article 4

Le mode de financement est assuré par les liquidités.

- Article 5

Dans le cas où le fonds ne serait pas entièrement utilisé au 31 décembre 2025, le fonds sera liquidé et le montant sera affecté au budget ordinaire sous les postes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année 2025.

Le Préavis municipal 2022/14 « Fonds scolaires et bibliothèque populaire » est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal 2022/15 : Crédit de CHF 90'000 pour l'étude de l'assainissement des réseaux souterrains du secteur du Petit Montborget – route d'Orges

M. Hervé Kemmling, Municipal, donne la lecture du Préavis municipal.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission de gestion-finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève le souhait d'inclure dans l'étude non seulement la mise en séparatif, l'eau potable, l'éclairage public et la route mais également l'aspect sécurité (p.ex. la réalisation d'un trottoir sécurisé pour les enfants et les habitants du quartier qui descendent au village).

La Commission propose d'approuver le Préavis 2022/15 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Hervé Kemmling, Municipal, précise que le Préavis porte sur la phase d'étude. La la phase de réalisation nécessitera un autre préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis 2022/15 et ses conclusions :

1. D'autoriser la Municipalité à mandater un bureau d'ingénieur afin de procéder à l'étude de l'assainissement des réseaux souterrains du secteur Petit Montborget – Route d'Orges ;
2. D'accorder un crédit de CHF 90'000,- à cet effet ;
3. De financer cette dépense par les liquidités courantes de la bourse communale ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;

4. D'utiliser le fonds de réserve du bilan 2820.00 « Fonds pour investissements divers ».

Le Préavis municipal 2022/15 « Crédit de CHF 90'000 pour l'étude de l'assainissement des réseaux souterrains du secteur du Petit Montborget – route d'Orges » est accepté à l'unanimité.

11. Préavis municipal 2022/16 : Crédit d'investissement de CHF 40'000 en matière informatique

M. Bernard Milliet, Municipal, donne la lecture du Préavis municipal.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission de gestion-finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève divers éléments et recommandations (le détail de ces éléments et recommandations est présenté dans ledit rapport).

La Commission propose d'approuver le Préavis 2022/16 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Nils Bärtschi, Conseiller, s'étonne de l'importance du budget.

M. Bernard Milliet, Municipal, explique que cela est dû aux coûts de licence annuelle et d'hébergement.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis 2022/16 et ses conclusions :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour la refonte du système informatique ;
- D'accorder le crédit nécessaire de CHF 40'000,- ;
- De financer ce montant par les liquidités courantes ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- D'activer cet investissement dans le patrimoine administratif ;
- D'amortir cet investissement par le compte d'amortissement du domaine « 110 » sur une durée de 5 ans.

Le Préavis municipal 2022/16 « Crédit d'investissement de CHF 40'000 en matière informatique » est accepté (35 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions).

12. Election d'un représentant du Conseil général auprès de l'Association des Communes de la Région de Grandson (ACRG) pour fin de législature 2021-2026

M. Bernard Milliet, Municipal, explique le rôle de représentant. Avant il y avait l'obligation d'avoir deux représentants de la municipalité. Maintenant, il faut un délégué du Conseil et un municipal (Hervé Kemmling).

Le Président demande s'il y a des candidatures.

M. Serge Pidoux, Conseiller, propose **M. Jean-Daniel Cruchet**.

M. Daniel Hess, Conseiller, souligne qu'en tant qu'ancien Président du Conseil directeur, **M. Jean-Daniel Cruchet** ne serait pas le meilleur candidat pour une séparation entre direction et commune.

M. Jean-Daniel Cruchet explique que, l'assemblée étant composée de 60 personnes, sa voix n'aurait pas un poids très grand. Il s'agit d'élire un délégué, car il y a eu une modification de statuts pour que les petites communes soient représentées au niveau législatif.

Mme Christiane Charmey, Conseillère, propose **M. Frédéric Duvoisin**.

M. Frédéric Duvoisin, explique qu'il serait honoré. En tant que grand utilisateur d'eau, ce poste est important pour lui.

L'élection se fait à bulletin secrets déposés dans une urne.

Bulletins délivrés pour le vote : 38

Reçus/entrés : 38

Le Président proclame la clôture et demande que le dépouillement soit effectué par la Secrétaire, le Vice-Président et les scrutateurs.

Les résultats suivants sont communiqués :

Bulletins valables : 38, dont 5 Blancs

Obtienne des voix :

- Jean-Daniel Cruchet : 24 voix

- Frédéric Duvoisin : 9 voix

La majorité absolue (blancs + valables) étant fixée à 20 voix, **M. Jean-Daniel Cruchet** est élu.

M. Jean-Daniel Cruchet remercie l'assemblée. Il explique qu'en ce qui concerne le prix de l'électricité, ARG, est gros consommateur qui choisit son fournisseur. Il répond aux questions de la CoGeFi concernant cette augmentation. Avant, il y avait palier d'en bas jusqu'à Villars-Burquin qui payait son eau moins chère que les quelques communes en dessus. Puis, dans un mouvement de solidarité, les deux paliers ont été abolis pour que les coûts soient les mêmes pour les communes en dessous et en dessus de Villars-Burquin. C'est cela qui a causé l'augmentation du m³ d'eau.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Christiane Charmey, Conseillère : J'ai pris connaissance du préavis concernant le Fonds scolaire et bibliothèque, et à l'article 2 point C, j'ai deux suggestions à proposer : La première, c'est pour une organisation d'entraide chrétienne composée de quatre associations, qui met en place chaque année l'« Action paquets de Noël » en faveur des enfants et adultes nécessiteux de l'Europe de l'Est. L'année passée, cette action a permis d'offrir 124'800 paquets qui contiennent des vivres, des sucreries, des articles d'hygiène, des jouets et du matériel scolaire. Cette année, l'Ukraine bénéficie d'un traitement prioritaire. A ce stade c'est déjà une belle histoire. Mais si je vous en parle c'est parce qu'il y a dans notre village une famille qui participe depuis vingt ans à cette œuvre d'entraide. Elle réceptionne la marchandise, effectue des tris, des réparations, des emballages et des transports dans les lieux de collecte. Rien que pour cette année, elle a confectionné plus de mille colis. Cela représente un immense travail effectué bénévolement par la famille Jean-Robert Barraud. C'est un engagement admirable et je trouve que cette organisation mérite un soutien particulier,

sous forme de don ou de matériel scolaire. **M. Jean-François Jeannin**, Syndic, affirme qu'il a pris note de la requête. Cela sera discuté lors d'une prochaine séance.

Le Président souligne que les gens intéressés par l'œuvre d'entraide peuvent s'adresser à **M. Jean-Robert Barraud** pour avoir plus de renseignements.

M. Jean-François Jeannin, Syndic, propose de mettre à disposition certains livres pour enfant de la bibliothèque populaire pour l'œuvre d'entraide.

M. Christian Duvoisin, Conseiller, demande si le rendez-vous avec le Voyer pour les lampadaires de la Route en Pierre a été pris.

M. Hervé Kemmling, Municipal, répond par la négative.

M. Jean-Robert Barraud, s'étonne, que cela ne soit pas encore réglé. Il ajoute que les néons à l'éco-point pourraient être éteints en cette période afin d'économiser de l'énergie.

Le Président rappelle que si les Conseillers et Conseillères veulent obtenir une réponse contraignante de l'Exécutif, ils et elles disposent du droit d'initiative. Une simple question n'est pas contraignante.

Il remercie également les personnes participant aux fenêtres de l'Avent.

M. Jean-François Jeannin, Syndic, remercie l'Assemblée, pour l'acceptation des quatre préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 21h28.

Un repas est servi.

Ainsi fait à Giez, le lundi 12 octobre 2022

Le Président

Benoît Kemmling

La Secrétaire

Annabelle Ducret

